

MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 8 septembre 2015

Étaient présents : Mmes BOUTET Christine, METEAU Delphine, PEPIN Christelle, RAVARD Alexandra, ROLLAND Christiane, MM HENRIET Pierre, LELAURE Nicolas, MESSÉ Alain (Pouvoir de Mr AUDOUIT Claude), MOINARD David, PAIRAUD Guillaume (Pouvoir de Mr GABORIAU Sébastien), THEBAULT André, VALADE David et Christian HENRIET, Maire.

Excusés : MM AUDOUIT Claude (Pouvoir à Mr MESSÉ), GABORIAU Sébastien (Pouvoir à PAIRAUD Guillaume)

Secrétaire : Mr MESSÉ Alain

Conseil Général : Musique et danse

Mr Le Maire explique que cette action proposée par le Conseil Général de La Vendée a pour but de soutenir les communes dans leur organisation des interventions musicales et chorégraphiques dans les écoles primaires. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de renouveler cette opération et sollicite le concours financier du Conseil Général estimé à 80 % (à l'unanimité).

Enquête publique « réalisation d'un programme de travaux de restauration et entretien du cours d'eau de la Vendée et de ses Marais »

Mr Le Maire fait part de l'arrêté interpréfectorale n° 15-DRCTAJ/1 du 20 juillet 2015 concernant le dossier présenté par le Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autizes relatif au programme de travaux de restauration et d'entretien du cours d'eau de la Vendée et de ses marais (entre le canal de Luçon et l'Autize), établi dans le cadre du Contrat Territorial des Milieux Aquatiques (CTMA) Marais Poitevin Vendée. Informe que ce dossier est soumis à enquête publique unique au titre de l'impact du projet sur l'environnement, au titre de la législation sur l'eau et les milieux aquatiques et marins et au titre de la déclaration d'intérêt général du 31 août au 30 septembre 2015 inclus. Le Conseil Municipal émet un avis favorable (à l'unanimité).

Salle des fêtes : Tarif de l'option climatisation

Les membres du conseil souhaitent délibérer sur cette option lors de la révision des tarifs de la salle des fêtes pour 2016. La saison arrivant à son terme, l'option ne sera pas utilisée.

SIAEP : Modification des statuts et adhésion de la ville de Fontenay-Le-Comte

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (5 abstentions et 10 voix pour)

- valide le nouveau périmètre géographique du SIAEP de la Forêt de Mervent incluant la Ville de Fontenay le Comte à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
- valide l'élargissement du bureau du SIAEP de la Forêt de Mervent à un membre supplémentaire ;
- approuve les statuts du SIAEP de la Forêt de Mervent modifiés tels qu'ils sont joints à la présente délibération ;
- accepte le transfert de l'actif et du passif comptables de la Ville de Fontenay le Comte pour la partie « production d'eau potable » au SIAEP de la Forêt de Mervent et pour la partie « distribution d'eau potable » directement à Vendée Eau Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SIAEP de la Forêt de Mervent, valant transfert de la compétence « distribution d'eau potable » à Vendée Eau.
- autorise Mr Le Maire à faire toutes démarches et signer tous documents utiles à la présente.

Projet DETR école : Choix des entreprises

Il a été demandé à plusieurs artisans d'établir des devis pour le projet DETR de l'entrée de l'école. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les devis de l'entreprise DE PALMA Maçonnerie d'un montant de 10 935 € 83 HT (3 abstentions – 12 voix pour) pour la réalisation d'un mur et d'une porte et de l'entreprise VTM pour la réalisation d'un portail d'un montant de 3 470 € HT (à l'unanimité).

Achat de matériel sportif pour les TAPS

Le Conseil accepte à l'unanimité d'acquérir du matériel sportif pour les TAPS pour un montant de 1 063 € 81 HT.

Décision Modificative : achat de matériel

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le virement de crédits sur le budget commune de 15 000 € pour le paiement correspondant à l'acquisition de différents matériels.

Délibération SIL (signalisation d'information locale)

Mr Le Maire présente les différents devis concernant la mise en place de la signalisation d'information locale.

Le Conseil retient à l'unanimité le devis de l'entreprise SES à CHERBOURG pour un montant de 3 804 € 10 HT sous réserve de l'acceptation de la subvention.

Ancienne armoire frigo

Le Conseil décide de mettre en vente l'armoire frigo de la salle des fêtes pour un montant de 200 € en l'état (moteur hors service).

Questions et informations diverses

Mr Le Maire informe

- Qu'un FLASH INFO est en cours de réalisation pour une distribution fin septembre début octobre.
- Que les élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre prochain. Les nouveaux arrivants peuvent s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 30 septembre 2015 dernier délai.
- Qu'un concert à l'église de Chalais aura lieu le 16 octobre prochain à 20 h 30.
- Que le Sycodem désire qu'un élu local soit nommé pour devenir l'intermédiaire privilégié concernant la mise en place du nouveau service de collecte. Mr LELAURE Nicolas accepte.

Une commission bâtiments sera programmée prochainement pour réfléchir sur les travaux à réaliser aux toilettes de l'aire de loisirs à Souil.

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 11 septembre 2015 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A St Pierre Le Vieux, le 11 septembre 2015

Le Maire,
C. HENRIET